

**MAIRIE**

**DE**

**NEFFIES**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 décembre 2024**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heures trente,*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Berna Camille - Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Château Gilles à Arnaud Gérard – Le Bel Jérôme à Descouens Marie-Sophie – Morel Evelyne à Berna Camille

Secrétaire de séance : Berna Camille

**DELIBERATION 2024-0042 : Autorisation pour le mandatement des dépenses d'investissement de la COMMUNE avant le vote du budget 2025**

Afin de mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 jusqu'à l'adoption du budget DE LA COMMUNE 2025 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, avant le vote du budget DE LA COMMUNE 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire  
David Astruc

La Secrétaire de séance  
Camille Berna

